



Onnens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ONNENS

Séance du 7 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

1. Appel et ordre du jour
2. Adoption du PV du 10 juin 2024
3. Assermentations – Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°03/2024-Arrêté d'imposition pour l'année 2025
7. Divers

1. Appel et ordre du jour

Monsieur Bianchi ouvre la séance du Conseil général à 20h01. Pour cette séance, il y a 24 membres sur 39, 13 sont excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la séance précédente du 10 juin 2024 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité, moins 1 abstentions.

3. Assermentations – Démissions

Monsieur Bianchi annonce la démission de monsieur Michel Kunz et lit la lettre de démission de celui-ci. Il le remercie pour ses années passées au Conseil général.

Le Conseil général est constitué désormais de 38 membres.

4. Communications du Président

Au vu du taux assez élevé d'absences aux séances du Conseil, monsieur Bianchi rappelle que les dates des Conseils sont communiquées à l'avance et peuvent être consultées sur le site de la commune. Il insiste sur le fait que la présence des membres aux séances du Conseil est importante.

Monsieur Bianchi remercie ensuite les scrutateurs pour leur travail et leur présence lors des votations du 22 septembre 2024.

Monsieur Bianchi informe le Conseil qu'une discussion sur la clarification du mandat de la commission de l'Hôtel Bellevue a été faite. Cela a été fait lors d'une séance avec les membres de la commission ainsi que monsieur le Municipal Laurent Jäggi, monsieur le Syndic Alain Portner et le Président du Conseil.

Monsieur Bianchi informe aussi que pour le prochain Conseil, une commission ad hoc pour le thème du Pacom sera nommée. La commission de gestion sera également sollicitée pour le budget 2025.

5. Communications de la Municipalité

Madame Correvon informe que l'ARAS (Association régionale d'action sociale) invite la population à un atelier gratuit à Yverdon-les-Bains pour s'informer sur le fonctionnement de l'assurance maladie ou d'un changement d'assurance.

Elle ajoute que 7 nouvelles personnes ont été certifiées pour utiliser le défibrillateur, qui se situe vers la coiffeuse d'Onnens.

Monsieur Colpa présente un projet de recyclage pour le plastique.

Actuellement, seulement 10% du plastique à Onnens est recyclé alors qu'en 2021, la votation de la révision de la loi sur l'environnement a été approuvée et se traduit par un recyclage de tout ce qu'on peut, comme le plastique. Pour cela, un essai du recyclage du plastique dans la commune sera effectué début janvier pendant un mois, grâce à l'entreprise LEO. Les habitants seront informés par le tout-ménage. LEO recycle toutes sortes d'emballages plastique, qui seront indiqués grâce à un panneau à la déchetterie. Un 2^{ème} agent sera présent pendant toute la durée de l'essai. Il ne s'agit pas de sacs taxés. À mi-février, une évaluation de cet essai aura lieu.

Monsieur Righetti demande si les objets en plastique sont inclus.

Monsieur Colpa répond que non, seuls les emballages sont recyclés.

6. Préavis n°03/2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Monsieur Damien Zbinden, rapporteur, fait la lecture du rapport du préavis.

Monsieur Portner ajoute que ces dernières années ont été « les montagnes russes » quant au revenu de l'imposition. C'est donc difficile de faire des prédictions. Avec cette augmentation du taux d'imposition, nous aurions une

augmentation de revenu d'environ 18'000 CHF. Le canton préconise un taux d'environ 68% ou 70% de l'impôt cantonal, alors que notre commune serait à 65% si ce préavis est accepté. Il précise que ces dernières années le taux n'a pas été changé. Il ajoute que les autres communes augmentent aussi leur taux d'imposition et ajoute que le canton et la population deviennent plus exigeants.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion.

Monsieur Favre demande s'il y a eu une simulation pour choisir l'augmentation du taux d'imposition à 1,5 %.

Monsieur Portner répond qu'il n'y a pas eu de simulation et que ce taux a été estimé à 65%.

Monsieur Hetz demande s'il ne faudrait pas mettre 68% d'un coup comme le canton le conseille, au lieu d'attendre par exemple 2 ans pour réaugmenter ce taux d'imposition.

Monsieur Portner répond que la municipalité ne voulait pas augmenter à plus de 65% avant que le projet RADEGE soit plus avancé. Il ajoute que ce projet s'autofinancerait. Il ajoute que le taux de 68% est une moyenne cantonale.

Monsieur Hetz signale que les taxes vont également augmenter.

Monsieur Portner répond que les taxes et le taux d'imposition ne sont pas la même chose. Depuis 2007, le taux d'imposition n'a pas augmenté alors que les taxes ont, elles, augmenté.

Madame Besson demande si cette augmentation a pour but de mener à une stabilisation du « ménage communal », mais qu'elle ne sera pas suffisante pour financer les projets.

Monsieur Portner répond que non, cela ne sera pas suffisant pour financer les projets.

Monsieur Froideveaux dit qu'il aurait fallu aussi mettre des exemples avec des couples concernant l'augmentation d'impôt.

Monsieur Portner répond que sur le site de l'état de Vaud, des simulations peuvent être faites.

Madame Besson ajoute qu'une vue d'ensemble des prochains projets avec un plan d'investissement pour évaluer le taux d'imposition serait bien accueillie.

Monsieur Bianchi remarque que cette demande de simulation et de vue à plus long terme a été déjà plusieurs fois soulevée.

Madame Besson demande à la municipalité d'apporter une solution à cette question récurrente.

Monsieur Righetti intervient et dit que cela paraît compliqué à faire pour la municipalité.

Monsieur Portner informe qu'un préavis sur le projet RADEGE sera présenté au prochain Conseil. Si le projet est approuvé, il sera éventuellement possible de faire des simulations.

Monsieur Longchamps ajoute qu'une vision globale des impôts, des taxes et des projets doit être créée. Sans la vue globale de tout ces objets, une nouvelle augmentation, dans un futur proche, pourrait ne pas passer auprès du Conseil.

Monsieur Hetz intervient et dit que si le Conseil suit la municipalité pour le projet RADEGE, il ne devrait pas se sentir pris au piège avec des augmentations du taux d'imposition dues à un projet qui coûte cher. Ce serait alors se tirer une balle dans le pied.

Monsieur Bianchi répète que la municipalité devrait apporter une clarification et une vision globale des projets et des taxes du village.

Monsieur Bianchi demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Ce n'est pas le cas et le Conseil passe au vote.

Le préavis n°03/2024- arrêté d'imposition 2025- concernant :

L'adoption de l'arrêté d'imposition de la commune d'Onnens pour l'année 2025, arrêté dont un projet est annexé au préavis est accepté par 18 voix, 1 avis contraire et 5 abstentions.

7. Divers

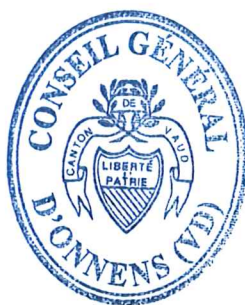
Monsieur Hirschi informe que 700 litres de vin de la commune ont été produits aux vendanges.

Le Président clôt la séance à 20h50.

Le Président



Ferruccio Bianchi



La secrétaire



Mathilde Colpa